

Marais protégés

Les marais de la Séa et des Citres sont désormais en zone de protection biotope, au cœur du domaine skiable. Une contrepartie à la création, en 2006, d'une réserve en eau pour l'enneigement artificiel, la retenue du Lac-de-la-Vieille. Un travail de concertation entre la régie touristique, la commune et la Direction départementale de l'agriculture et des forêts est à l'origine de cet arrêté.

Sur ces cinq hectares, des inventaires réalisés en 2004 et 2005 ont déterminé qu'ils abritaient des espèces protégées. Pour les mettre à l'abri, la zone, située sur le versant occidental du Crey-du-Quart, qui représente environ 10 % des zones humides de la commune, va être en-

close et protégée de tout aménagement.

Elle abrite une plante baptisée "potamot alpin", une espèce recensée seulement dans cinq stations de Savoie, ainsi que la swertie vivace et la fétuque jolie, elles aussi protégées. Côté faune, la grenouille rousse a élu domicile dans le secteur ainsi qu'une série d'insectes comme un criquet, la miramelle du Piémont, espèce rare et endémique des Alpes franco-italiennes. Ponctuellement, tétras-lyre, lagopède alpin et bartavelle fréquentent le site.

Outre les espèces protégées, on trouve aussi des plantes typiques des milieux détrempés, comme la laïche ou le caltha des marais. □